



AMBASSADE DE COREE
EN FRANCE

L'AMBASSADEUR

Paris, le 18 janvier 2016

Madame, Monsieur,

En ma qualité d'Ambassadeur de la République de Corée en France, j'aimerais attirer votre attention sur le programme visa « Vacances-Travail » qui a été signé en octobre 2008 entre la République de Corée et la République française.

En effet, approximativement 400 jeunes ressortissants coréens compétents et talentueux viennent en France chaque année dans le cadre dudit programme leur permettant de séjourner en France jusqu'à 12 mois et d'y occuper la plupart des emplois. La particularité du visa « Vacances-Travail » est que ses détenteurs n'ont pas besoin d'une autorisation de travail pour pouvoir travailler, conformément au deuxième alinéa de l'article 3 de l'accord.

Votre compagnie entretient un lien étroit avec la Corée puisqu'elle y est implantée ou représentée. Proposer un emploi en France à un(e) jeune coréen(ne) dans le cadre de ce programme pourrait s'avérer être un investissement judicieux pour l'avenir en Corée de l'entreprise.

Je vous serais alors extrêmement reconnaissant de bien vouloir communiquer le contenu dudit programme à vos services en charge des ressources humaines et de me faire savoir, par la suite, si votre entreprise serait intéressée par l'accueil d'un jeune ressortissant coréen. Je me permets aussi de joindre à ce courrier le Décret portant publication de l'accord bilatéral du programme. Soyez persuadé que toute l'Ambassade de Corée en France (conf@mofo.go.kr) restera à votre entière disposition pour mener à bien un tel projet. Je suis convaincu que le renforcement de ce programme participerait à la croissance de l'économie française et à la promotion des échanges coréano-français.

Vous transmettant mes plus vifs remerciements anticipés, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma sincère considération.

Chul Min MO

P.J. : le décret portant publication de l'accord bilatéral du programme